



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

OBJET :

N° 2025-1008

Modification agrément crèche des Lutins

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 2324-1 et R 2324-34 et suivants,
VU la circulaire CNAF n°2014-009, portant sur la prestation de service unique.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2025, la capacité d'accueil de la crèche des Lutins est portée à :

Du lundi au vendredi, toute période confondue :

de 07h30 à 18h30 : 24 enfants.

La capacité d'accueil pourra être limitée ponctuellement en fonction du personnel mis à disposition et dans le respect des normes d'encadrements.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du **1^{er} septembre 2025**.

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du Contrôle de Légalité :

- Service Pilotage et Coordination
- Pôle des actions éducatives
- Conseil Départemental du Jura
- Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Mutualité Sociale Agricole du Jura.

Fait à Dole, le jeudi 19 juin 2025

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

